

Congrès régional de Île de France

Date-Lieu : 20-03-14 à La Bretonnière

problématique(s) secteur CORPO

Mandat régional :

Santé au travail

Le SNETAP-FSU Île de France a été porteur de la création de la cellule de veille et d'alerte dans sa région. Cette cellule a vu le jour après de nombreux mois de travail et de réflexions sur la question de la souffrance au travail et du mal-être, et ce sur l'ensemble des EPL et EPN régionaux. Des enquêtes MSA ont été menées, donnant lieu à des conclusions et à des actions locales plus ou moins intéressantes.

A ce jour, la cellule fonctionne, elle a été sollicitée 5 fois, par des personnels du même EPL, ce qui met en évidence de réels problèmes. Difficile de faire un bilan maintenant, on peut constater que les personnels sont satisfaits d'avoir un lieu d'écoute, mais qu'ils sont aussi en attente de réponses ou de solutions que la cellule ne peut pas toujours fournir. Du côté des « écoutants », la problématique est passionnante, mais chronophage, elle demande de la disponibilité (trajets, écoute, rédaction des compte-rendus, réunions bilan, formation, ...), difficilement compatible avec le volontariat. Difficultés aussi sur la définition du rôle de la présidence de la cellule -par la chef du SRFD-, et du personnel de direction qui peut se retrouver en porte à faux avec ses homologues – « Est-ce qu'il sait ce que sait ?... »

Le congrès du SNETAP-FSU Île de France souhaite qu'un suivi national de l'évolution des cellules soit effectué par le SNETAP-FSU et qu'un bilan d'étape soit réalisé afin de connaître les différentes procédures et réactions en région, et préconiser éventuellement des orientations.

Le congrès du SNETAP-FSU Île de France souhaite la mise en place de cellules dans l'enseignement supérieur, soit en rattachant celui-ci à la cellule régionale, soit en créant une cellule spécifique sup, dont le périmètre serait à définir pour permettre à un regard extérieur d'intervenir.

Le congrès du SNETAP-FSU Île de France souhaite que soit approfondi le rôle de la commission de réforme qui est consultée en cas de maladie longue durée, et qui peut la rendre imputable au service.

ARRAS
2014
21^{ème} CONGRÈS
NATIONAL

50 ANS D'AVANTURE
COLLECTIVE POUR
L'ENSEIGNEMENT
AGRIcole PUBLIC

Congrès régional de Île de France

Date-Lieu : 20-03-14 à La Bretonnière

problématique(s) secteur Pédagogie et Vie scolaire

Mandat régional :

Impact du numérique

Le numérique devient un outil incontournable dans la vie professionnelle. Il permet d'avoir un accès à la connaissance formidable et multiplie les possibilités de communication. L'accès au numérique demande un minimum de matériel récent avec une maintenance assurée et une formation de l'utilisateur répondant à ses besoins et à son niveau de maîtrise. Il peut se poser une question d'accessibilité générationnelle, à voir les facilités d'utilisation des élèves/apprentis/étudiants face parfois à un personnel « en panne » !

L'utilisation pédagogique par mise en commun des cours est peu pratiquée. Le simple enregistrement vidéo de cours est très fastidieux et ne conquiert pas les étudiants, la dynamique de classe n'est plus porteuse. Les MOOC (Massive Open Online Courses) offrent des possibilités pour des cas atypiques (éloignement géographique, ouverture du savoir à tous, remise à niveau, ...), et requiert une mise en oeuvre très sophistiquée qui dépasse la simple capacité à mettre en ligne un Power point personnel. La gestion de tels plateaux pose des questions en terme d'administration du réseau, de confidentialité « Moi administrateur nommé par ?, je sais qui tu es, où tu es, à quelle heure tu te connectes, ... ».

L'utilisation d'internet entraîne une évolution considérable dans la méthodologie de recherches d'information. L'enseignement doit dorénavant porter sur toutes les possibilités d'information, sans contraintes de type matériel obsolète, connection lente. Le temps d'études en bibliothèque ou CDI, diminue au profit de recherches personnelles sans encadrement qui demandent une bonne connaissance du fonctionnement de la toile pour faire une analyse correcte des informations recueillies.

L'utilisation de la correspondance électronique occupe un temps de plus en plus croissant, dans la vie professionnelle, mais aussi dans la vie personnelle et dans la vie syndicale. On s'oriente vers une dérive de la vie professionnelle qui envahit le temps de loisirs. Jusqu'où cela est-il légitime ? Le niveau d'utilisation est variable suivant la culture d'établissement. Va-t-il falloir écrire une « charte de bonne utilisation » pour stopper les mails du dimanche avec demande de réponse urgente, les convocations du lundi matin, les changements de plannings non connus par ceux qui ne sont pas greffés à leur boîte mail ?

Le congrès du SNETAP-FSU Île de France souhaite qu'une charte de bonne utilisation de la correspondance numérique soit rédigée et validée dans les différents services du ministère de l'agriculture afin d'arrêter les dérives d'une utilisation envahissante.